

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2023	030	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 15 juin 2023	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAUULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 26	<b>Absents représentés :</b> MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	<b>Absente excusée :</b> MME CHARREAU
VOTANTS : 23	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT
	MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

**REVALORISATION DES TARIFS DU FINANCEMENT DES SUPPORTS DE COMMUNICATION  
PAR LA PUBLICITÉ, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Monsieur Philippe LEHMANN Maire-adjoint chargé du développement urbain, du développement économique et numérique, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2022.025.13 en date du 22 juin 2022, le conseil municipal a pris la décision de gérer le financement des différents supports de communication de la commune par la publicité. Des tarifs, plus abordables que ceux pratiqués par une régie publicitaire, sont appliqués pour les entreprises et artisans locaux.

Il ajoute que cette publicité sera présente sur différents supports d'informations de la commune et permettra de réduire les dépenses du service communication.

Il précise qu'une revalorisation a été faite sur tous les tarifs en 2022 sauf sur celui de l'achat de 4 parutions pour ¼ de page. Il est donc proposé de le modifier et de le revaloriser comme suit sans modifier les autres :

Type de parution	Achat d'une parution	Achat de 2 parutions consécutives	Achat de 4 parutions consécutives
1 page	800 €	1 320 €	2 200 €
1/2 page	550 €	880 €	1 540 €
1/4 page	330 €	550 €	880 €
1/8 page	140 €	220 €	330 €

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de gérer en interne la publicité des différents supports,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revaloriser le tarif de l'achat de 4 parutions consécutives pour un ¼ de page et de maintenir les autres parutions du financement des supports de communication par la publicité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, l'augmentation du tarif de l'achat de 4 parutions consécutives pour un ¼ de page pour l'année 2024 et de maintenir les autres tarifs de parution.

FIXE le montant des parutions sur les supports de communication comme proposé ci-dessus pour l'année 2024 et les années suivantes.

DIT que les recettes seront prévues au budget principal de l'année 2024 et des années suivantes.

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 23/06/23  
et de la publication le : 23/06/23  
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,  
Le Maire d'EGLY



MATT Édouard